



Au cours du conseil de cabinet du gouvernement camerounais, tenu le 2 novembre 2023, le ministre des Finances, Louis Paul Motazé, a annoncé l'avènement de nouveaux impôts dans la loi de finances 2024, qui sera soumise au vote des parlementaires au cours de la session ordinaire du parlement prévue ce mois de novembre 2023.

À en croire le ministre Motazé, ces nouveaux impôts sont destinés à élargir davantage l'assiette fiscale du pays, en allant vers des contribuables constituant des niches qui échappent encore au fisc, et non à surtaxer davantage ceux qui le sont déjà.

Ces nouveaux impôts devraient non seulement permettre d'augmenter le niveau de recettes internes, mais aussi d'accroître la pression fiscale dans le pays, pour se rapprocher de la moyenne africaine, estimée à 16% en 2020 par la direction générale des impôts du ministère des Finances. Estimé à 11,8% du PIB en 2022, cet indicateur, selon la DGI, a atteint 12,6% en 2023.

« Il est généralement admis que la part des prélèvements obligatoires dans la richesse nationale doit atteindre au moins 25% pour être significative et engendrer un véritable développement », soutient-on d'ailleurs à la DGI, s'agissant des standards internationaux.